

DELIBERATION n° 2026-94
relative aux sorties d'inventaire de deux
centrifugeuses de l'ÉSIROI

Point inscrit à l'ordre du jour n° 10

Conseil d'administration du 24 septembre 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-3, L.719-4 et R.719-90 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident les sorties d'inventaire de deux centrifugeuses (3K 30H SIGMA) acquises par l'ÉSIROI destinées à la destruction.**

Résultat du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				27		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	0
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le 24 septembre 2026
Le Président de l'Université de La Réunion

Pr Jean-François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités le 30 SEP. 2026

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 30 SEP. 2026